



Le 9 septembre 2024

Objet : Stationnement dans la rue Elm

Madame,
Monsieur,

La Ville de Longueuil apportera prochainement des modifications à la signalisation du stationnement dans la rue Elm entre la rue King-Edward et le chemin Saint-Charles, afin d'interdire le stationnement de chaque côté :

- à partir de 17 h les lundis jusqu'à 17 h les jeudis, du côté des adresses paires;
- à partir de 7 h à 10 h et de 14 h à 17 h, les lundis et vendredis, du côté des adresses paires, excepté pour les détenteurs de la vignette zone 5;
- à partir de 17 h les jeudis jusqu'à 17 h les lundis, du côté des adresses impaires;
- à partir de 7 h à 10 h et de 14 h à 17 h, les mardis, mercredis et jeudis, du côté des adresses impaires, excepté pour les détenteurs de la vignette zone 5;

Pourquoi apporter ces modifications?

La Ville de Longueuil a procédé à une analyse du stationnement dans la rue Elm. Nous avons été sensibilisés par les inconvénients que l'horaire de minuit occasionne auprès des résidents. Le nouvel horaire recommandé fera que le changement de côté de rue des véhicules se fasse à 17 h les lundis et les jeudis.

Veillez noter que la signalisation en place devra être respectée en tout temps jusqu'à l'installation des nouveaux panneaux.

Pour obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de services aux citoyens en composant le 311.

L'équipe du Centre de services aux citoyens